

# DES JEUNES 'FRAPPES D'AMNESIE'!

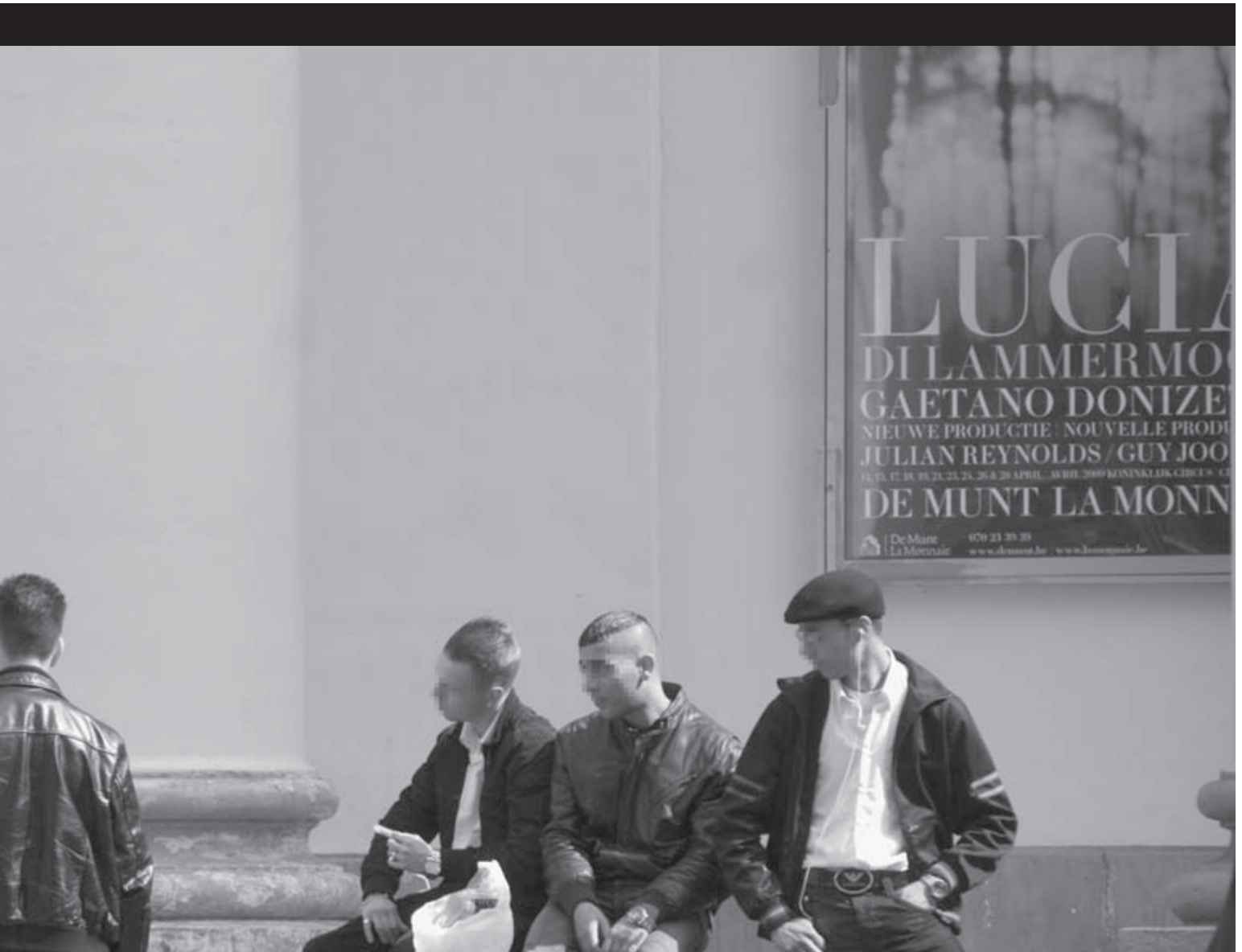


**I**ntimidation, racket, vol, trafic de stupéfiants... sont autant de délits commis par certaines bandes. Bien conscientes de l'importance de la problématique au sein de notre capitale, les zones de police de Bruxelles Capitale-Ixelles et de Bruxelles Nord possèdent désormais leur propre section 'Bandes urbaines'. Par ailleurs, divers outils sont mis à la disposition des zones de police bruxelloises comme une banque de données alimentée par le Carrefour d'information d'arrondissement (CIA) de Bruxelles afin d'aider dans la lutte contre ce phénomène.

.....  
 Texte Gwendoline Hendrick  
 Photos Lavinia Wouters &  
 ZP Bruxelles Capitale-Ixelles  
 .....

BRUXELLES – Une section 'Bandes urbaines' a officiellement été créée le 1<sup>er</sup> mars de cette année au sein de la zone de police de Bruxelles Capitale-Ixelles. Ses principales missions sont la gestion et/ou la coordination des enquêtes, le démarrage et l'administration d'une banque de données 'Bandes urbaines' et l'interaction avec des partenaires locaux et externes (autres zones de police, Office des étrangers, ...). La cel-

lule est également chargée des contacts et réunions avec le parquet mais aussi du suivi des dossiers et des membres répertoriés sur la zone, avec les difficultés que cela comporte. "La situation des bandes urbaines évolue très vite et il est, par conséquent, difficile d'avoir une connaissance complète du phénomène", explique l'inspecteur Maurice Nlandu. Mieux connu par son surnom 'Momo', ce dernier travaille sur cette problématique depuis plusieurs années. Il fait désormais partie de la section nouvellement créée au sein de la zone. Outre les interrogatoires, l'exécution de mandats de perquisition, ... une partie importante de son travail est de récolter un maximum d'informations au sujet des bandes et de leurs membres. "A cet effet, nous lisons la plupart des dossiers traités par nos collègues du Service jeunesse. Nous pouvons y trouver certains renseignements potentiellement exploitables : des noms, un numéro de GSM ...", précise le commissaire Stefaan Van Belle de la direction de la section 'Bandes urbaines'



de la zone. De collecte d'informations, il en est également question au sein de la zone de police de Bruxelles Nord (Evere-Schaerbeek-Saint-Josse). Depuis janvier 2007, une cellule 'Bandes urbaines' composée de trois inspecteurs a également vu le jour au sein du service enquête et recherche (SER). "Au début, l'essentiel de notre travail a été de tenter de délimiter le concept des bandes urbaines. Il n'existe actuellement aucune définition ni loi spécifique en la matière", expose le commissaire Frédéric Dauphin, directeur judiciaire adjoint de la zone de Bruxelles Nord. "Nous avons ensuite mené une réflexion sur la manière de récolter, d'enregistrer et d'exploiter des informations portant sur les bandes en collaboration avec différents services de la zone", ajoute-t-il.

### **Bruxelles, un pôle d'attraction**

Il n'est pas évident de donner un aperçu précis du nombre de bandes présentes sur l'arrondissement de Bruxelles. La base de données 'SBU'<sup>1</sup> (Stads Bendes-

Bandes Urbaines) du CIA de Bruxelles permet toutefois d'obtenir des chiffres en la matière. Cette banque de données est alimentée à hauteur de 90% par la BNG (Banque de données nationale générale), les 10% restant proviennent d'éléments directement transmis au CIA. Les informations encodées dans la banque de données portent sur 14 types d'infraction tels que vols qualifiés, coups et blessures, trafics de produits stupéfiants, viols, etc. Par ailleurs, elles concernent une catégorie d'auteurs ayant commis des faits à plusieurs et dont un auteur au minimum a été identifié. "Il convient de faire la distinction entre les faits enregistrés dans la base de données 'SBU' et l'appartenance des auteurs à une bande", souligne le commissaire Marc Franchoo, coordinateur au CIA de Bruxelles. "Un vol perpétré par quatre auteurs, dont au moins un est identifié, est considéré comme un fait 'BU'; cela ne signifie pas pour autant que ces derniers appartiennent à une bande", précise-t-il. Depuis la création, jusqu'en

2007, de sa cellule 'BU', le CIA a recensé 109 bandes, dont 25 actives à Bruxelles. Le territoire de la zone de police de Bruxelles Capitale-Ixelles est celui qui en compte le plus. "On en dénombrait 9 jusqu'il y a peu. Une dixième bande s'est récemment ajoutée à la liste", explique Momo. Néanmoins, leurs membres ne sont pas forcément des habitants de la zone. "Beaucoup de nos 'targets' (cibles) vivent autour de Bruxelles. La capitale est avant tout un lieu de ralliement pour ces jeunes. Mais cela ne signifie pas qu'ils commettent leurs méfaits uniquement à Bruxelles", fait remarquer Patrick De Meûter, inspecteur principal à la cellule 'Bandes urbaines' du CIA Bruxelles. Il poursuit: "Certains groupes ont déjà tenté de s'établir ailleurs, comme à Verviers par exemple. D'autres ont semé le trouble à Arlon, il y a environ deux ans". Du côté de la zone nord, on recense actuellement cinq bandes dont la grande majorité des membres habite l'une des trois communes de la zone. "Avec près de 80 'adhérents', les '1140' représentent

...

la bande la plus importante en terme d'effectifs", indique Frédéric Dauphin. Elle est composée d'adolescents ou de jeunes hommes d'origine subsaharienne. D'autres bandes brassent différentes ethnies en leur sein : Belges d'origine subsaharienne, nord-africaine ou européenne. Malgré les idées reçues, le phénomène ne concerne donc pas exclusivement une seule communauté. Enfin, d'après le CIA, la tranche

tent chacun 1,5%. D'après l'inspecteur Maurice Nlandu, la nature des délits commis varie en fonction de chaque bande. "Les 'Black Wolf', par exemple, sont spécialisés dans la vente de stupéfiants et dans les agressions violentes". Le racket de commerçants est aussi une pratique connue de la zone de Bruxelles Capitale-Ixelles. "Des commerces situés à proximité de la place de l'Yser

### Le rôle du leader

Si les bandes peuvent être 'structurées' de façon sensiblement différente les unes des autres, elles comportent toujours une 'hiérarchie'. Chaque bande compte son ou ses leader(s) autour duquel (desquels) gravitent les autres membres. Ce sont avant tout ces personnes, souvent de fortes personnalités que la police tente de cibler, même si leur identification n'est



Quelques membres de la bande 'New Jack', active dans les années 90.

d'âge d'auteurs la plus représentée parmi les bandes est celle des 15-19 ans.

### Chaque bande a 'sa' spécialité

"Il y a, au sein des bandes, un noyau dur très actif impliqué dans des activités criminelles lourdes telles que vol à main armée, vente et trafic de stupéfiants, voire meurtre ou assassinat", expose le commissaire Frédéric Dauphin. "Les membres de bandes urbaines ne sont cependant pas tous des grands criminels", ajoute-t-il. Au sein de la zone de Bruxelles Nord, en 2008, 201 faits ont été commis par des bandes contre 37 pour le premier trimestre 2009. Selon le CIA, 90% des délits perpétrés en bandes concernent les vols toutes catégories confondues. Les faits de destructions/dégradations représentent 1,9% tandis que les faits d'attentats à la pudeur/viol et de vente de stupéfiants représen-

à Bruxelles étaient victimes de vols de marchandises. Les auteurs retournaient ensuite dans ces établissements afin d'y revendre les articles volés", se rappelle-t-il. Peu à peu, ce sont les clients de ces magasins qui se sont fait racketter et ont naturellement déserté les lieux. Mais si les bandes possèdent chacune leur(s) 'spécialité(s)' en matière de délits, elles ont néanmoins des points communs. Globalement, leurs membres possèdent tous sur eux des armes blanches. Couteaux, machettes ou scies pliables les accompagnent dans leurs déplacements, et cela dans le but de pouvoir se défendre dans le cas d'un affrontement -fortuit ou parfois provoqué- avec une bande rivale. Les premières victimes de violence sont principalement des personnes issues d'autres bandes ou appartenant à leur communauté.

pas toujours simple. "L'arrestation d'un ou plusieurs chef(s) met à mal l'ensemble de la bande. Dès que nos services arrêtent un noyau actif, on remarque que les chiffres de la criminalité liée aux bandes urbaines diminuent", constate Frédéric Dauphin. Les auditions de certains membres et les indicateurs fournissent des informations qui vont renseigner la police sur l'identité du leader. "Celui-ci se distingue souvent, non pas par les faits mais bien par la façon dont il les commet. Sa manière d'agir est toujours un peu spectaculaire", assure 'Momo'. L'utilisation de surnoms tels que 'Président', 'Rambo', 'Mielleuse', constitue une difficulté supplémentaire dans le cadre de l'identification des chefs et de leurs membres. De plus, certains ne se connaissent que par leur pseudonyme. Inversement, des signes distinctifs existent au sein des bandes. Il peut s'agir d'un code vestimen-

“

Maurice Nlandu

## La situation des bandes urbaines évolue très vite



taire particulier, la consommation d'une marque de bière (les 'Finests'),... Certains membres vont jusqu'à revendiquer leur appartenance au gang sur internet. "On ne peut cependant pas affirmer que toutes les bandes soient identifiables, certaines, se sachant observées par la police, préfèrent l'anonymat", nuance le commissaire Stefaan Van Belle.

La lutte contre les activités criminelles des bandes urbaines est donc une tâche tout à fait particulière et sensible. La répression seule n'est pas une solution durable. De plus, ces jeunes ne craignent, pour la plupart, ni la police ni la justice. La possibilité de retourner en prison n'est pas non plus un frein à leurs acti-

vités illégales. "On dirait que ces jeunes sont frappés d'amnésie", ironise Maurice Nlandu. "Parfois, ils se calment un peu et puis recommencent de plus belle". Selon l'inspecteur, l'application de mesures administratives à leur encontre serait peut-être plus efficace. "La seule chose qu'ils craignent encore est un renvoi dans leur pays d'origine<sup>2</sup> où les prisons sont loin de ressembler aux nôtres", poursuit-il. "Dans le futur, des mesures d'éloignement pour les membres non naturalisés condamnés à une peine d'emprisonnement pourraient être demandées avant le terme de la peine, via un suivi effectué par l'Office des étrangers", souligne Stefaan Van Belle. "Par ailleurs, nous prévoyons

des séances de sensibilisation sur la problématique des bandes urbaines destinées au personnel des différents services de notre zone". Pour Frédéric Dauphin, la lutte contre le phénomène doit s'inscrire dans une approche plus globale avec différents acteurs tels que les services d'aide à la jeunesse, les services de prévention de la commune et le monde associatif.... "Le Québec constitue à ce niveau un bel exemple. Le volet socio-préventif y est très développé et donne apparemment de bons résultats", conclut-il. ■

<sup>1</sup> Lire à ce sujet l'Infodoc 154 de février 2009, pp 7-9.

<sup>2</sup> Pour les personnes ne possédant pas la nationalité belge.



### LA BANDE, LIEU DE SOCIALISATION ALTERNATIF

Depuis toujours, les adolescents se sont regroupés en fonction d'intérêts et de référents communs. Ces regroupements facilitent le processus d'intégration et de valorisation du jeune. Bien entendu, tous ne sont pas violents ou potentiellement dangereux. A la base, la conjugaison de plusieurs facteurs peut inciter certains jeunes à se constituer en bandes violentes. Le décrochage scolaire et la démission (volontaire ou non) des parents ou de la famille en général représentent une partie de ces éléments. La présence d'exemple proche est aussi un facteur important qui peut conduire un adolescent à rejoindre une bande violente. Tous ces éléments pris ensemble, amènent ces jeunes à relativiser le passage à la délinquance et à accroître la distance avec les normes et valeurs communément admises de la société.

La rue devient le lieu de convivialité absolu et la bande offre alors une voie de socialisation alternative. Au sein de la bande, ces jeunes peuvent gagner de la reconnaissance des pairs et se retrouver autour de 'valeurs' communes. Par ailleurs, les aspects ethniques et d'appartenance à un quartier sont souvent constitutifs des bandes urbaines. De manière générale, on remarque qu'au-delà des 20-25 ans, ces jeunes se dirigent vers d'autres perspectives soit en réintégrant la sphère des activités légales, soit en évoluant vers la grande criminalité.